



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 7 février 2006, à 14 h 00, à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Patrice Martin, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Simon Racine, Luc Angers, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher et Luc Montreuil formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

Sont absents mesdames et messieurs les conseillers-ères Joseph De Sylva, Denis Tassé, Louise Poirier et Jocelyne Houle.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de livraison sont déposés sur la table du conseil.

CM-2006-56

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

AP-2006-57

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 267-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 650 000 \$ POUR DÉPLACER UN PYLÔNE D'HYDRO-QUÉBEC À L'OUEST DE LA MONTÉE PAIEMENT, PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS RELIÉS À L'ÉLARGISSEMENT DU TRONÇON DE LA MONTÉE PAIEMENT ENTRE LES BOULEVARDS LA VÉRENDRYE ET DU CARREFOUR ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX AINSI QUE POUR ACQUÉRIR DES BANDES DE TERRAIN DÉDIÉES À L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER RÉCRÉATIF - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par monsieur le conseiller Aurèle Desjardins qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 267-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 1 650 000 \$ pour déplacer un pylône de la Société d'Hydro-Québec situé à l'ouest de la montée Paiement, payer les honoraires professionnels pour la confection des plans et devis reliés à l'élargissement du tronçon de la montée Paiement compris entre les boulevards La Vérendrye et du Carrefour et la surveillance des travaux ainsi que pour acquérir des bandes de terrain dédiées à l'aménagement d'un sentier récréatif sur ce tronçon

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

**AP-2006-58**      **AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 331-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 311 000 \$ POUR FINANCER L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT ET AUTRES MODULES**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement 331-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 3 311 000 \$ pour financer l'achat de véhicules et d'équipements pour le Module des travaux publics et de l'environnement et autres modules.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**AP-2006-59**      **AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 332-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 620 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ROUTIERS, LA RÉFECTION D'OUVRAGES D'ART ET DE PONCEAUX, LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS, PISTES CYCLABLES ET PASSAGES PIÉTONNIERS AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE VERT RIVERAIN**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 332-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 3 620 000 \$ pour effectuer divers travaux de réaménagement routiers, la réfection d'ouvrages d'art et de ponceaux, la construction de trottoirs, pistes cyclables et passages piétonniers ainsi que l'aménagement d'un espace vert riverain.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**AP-2006-60**      **AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 333-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 895 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX D'AJOUT, D'AMÉLIORATION, DE MISE AUX NORMES ET DE SYNCHRONISATION DES FEUX DE CIRCULATION**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 333-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 895 000 \$ pour effectuer divers travaux d'ajout, d'amélioration, de mise aux normes et de synchronisation des feux de circulation.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**AP-2006-61**      **AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 9 400 000 \$ POUR RÉALISER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER AINSI QUE POUR DÉCRÉTER UN EMPRUNT DE 9 000 000 \$ POUR PAYER UNE PARTIE DE CETTE DÉPENSE**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 334-2006 autorisant une dépense de 9 400 000 \$ pour réaliser divers travaux de réfection du réseau routier ainsi que pour décréter un emprunt de 9 000 000 \$ pour payer une partie de cette dépense.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AP-2006-62

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 335-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 123 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION, D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS AINSI QUE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'OUVRAGES DE DRAINAGE ET DE BASSINS DE RÉTENTION**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 335-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 6 123 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection, d'amélioration et de construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que des travaux d'aménagement d'ouvrages de drainage et de bassins de rétention.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AP-2006-63

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 338-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 800 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DANS DIVERS PARCS FAISANT PARTIE DU PLAN QUADRIENNAL D'AMÉNAGEMENT DES PARCS ET ESPACES VERTS DE LA VILLE**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 338-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 1 800 000 \$ pour effectuer des travaux d'aménagement et de réfection dans divers parcs faisant partie du plan quadriennal d'aménagement des parcs et espaces verts de la ville.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AP-2006-64

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 339-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 2 000 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DANS DIVERS PARCS DE VOISINAGE DE LA VILLE AINSI QUE POUR DÉCRÉTER UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR PAYER UNE PARTIE DE CETTE DÉPENSE**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 339-2006 autorisant une dépense de 2 000 000 \$ pour effectuer des travaux d'aménagement et de réfection dans divers parcs de voisinage de la ville ainsi que pour décréter un emprunt de 1 500 000 \$ pour payer une partie de cette dépense.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AP-2006-65

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 536 000 \$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AU MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 341-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 536 000 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements destinés au Module de la protection des personnes et des biens, Service de sécurité incendie.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CM-2006-66

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la présente séance à 14 h 05.

Adoptée

---

**PATRICE MARTIN**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>E</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier